

Conditions générales du programme « WelcomeBonus »

1. Dispositions générales

1.1 Ce programme ne constitue pas une loterie, un jeu de hasard ou un tirage au sort au sens de la législation française.

1.2 L'objectif est de promouvoir la sensibilisation à l'investissement en actions publiques auprès des particuliers.

1.3 Les informations fournies dans le cadre de cette promotion ne constituent ni un conseil en investissement, ni une recommandation au sens du **Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché** (règlement sur les abus de marché) et abrogeant la **Directive 2003/6/CE** du Parlement européen et du Conseil ainsi que les **Directives 2003/124/CE, 2003/125/CE et 2004/72/CE de la Commission**, ni au sens du **Règlement délégué (UE) 2016/958 de la Commission du 9 mars 2016** complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes techniques de réglementation relatives aux dispositions techniques pour la présentation objective de recommandations en matière d'investissement ou d'autres informations recommandant ou suggérant une stratégie d'investissement, ainsi qu'à la divulgation d'intérêts particuliers ou d'indications de conflits d'intérêts.

L'octroi au client d'une action gratuite ne constitue **en aucun cas une recommandation d'achat complémentaire** d'actions spécifiques. La décision d'investir appartient exclusivement à l'utilisateur.

1.4 La participation est **volontaire** et implique l'acceptation intégrale des présentes conditions générales.

1.5 Le programme débute le **04/11/2025 à 10H CET et se termine le 15/12/2025 à 16H CET**, ou lorsque les récompenses sont épuisées conformément à la **clause 3.3**, selon la première éventualité

2. Définitions

2.1 Compte : Un compte d'investissement réel ouvert auprès de XTB S.A., succursale française.

2.2 Contrat : L'accord des Conditions générales de prestation de services signé entre le Client et XTB S.A.

2.3 Client : Une personne physique ayant ouvert avec succès un compte XTB et conclu un contrat avec XTB.

2.4 Organisateur : XTB S.A., dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Prosta 67, 00-838 Varsovie, inscrite au registre des entrepreneurs tenu par le tribunal de district pour la ville capitale de Varsovie, 13^e division commerciale du

Registre national des tribunaux, sous le numéro KRS 0000217580, NIP 527-24-43-955, REGON 015803782, disposant d'un capital social souscrit et libéré de 5 878 462,55 PLN.

XTB S.A. exerce son activité conformément à l'autorisation délivrée par l'Autorité polonaise de supervision financière (KNF) le 8 novembre 2005.

2.5 Participant : Un Client qui participe au programme et remplit toutes les conditions énoncées à la section 3 des présentes Conditions générales.

2.6 Programme : L'initiative promotionnelle intitulée « Welcome Bonus ».

2.7 Récompense : Une action d'une société cotée en bourse sélectionnée par l'Organisateur, en l'occurrence Veolia Environnement SA – ISIN FR0000124141.

2.8 Groupe XTB : Un groupe international d'entreprises dont l'activité principale consiste à fournir des services liés au trading et à l'investissement dans des produits financiers, ainsi que des solutions technologiques associées. Le groupe est composé de sa société mère, XTB S.A., dont le siège est à Varsovie (Pologne), et de ses différentes succursales et filiales, qui opèrent comme une entité économique unique sous un contrôle commun et partageant des intérêts communs.

2.9 Application mobile XTB : L'application mobile par laquelle XTB fournit ses services, disponible sur l'App Store et Google Play.

3. Conditions de participation

3.1 Le Programme est exclusivement réservé aux nouveaux Clients ouvrant leur premier Compte, et qui :

- n'ont pas détenu de compte réel auprès de XTB ou de toute entité du Groupe XTB au cours des 12 mois précédant la date de début du Programme ;
- n'ont pas bénéficié de promotions ou de bonus de bienvenue antérieurs de la part de XTB ou de toute entité du Groupe XTB ;
- n'ont pas consenti à participer à un autre programme promotionnel en cours organisé par XTB. Si le Client participe actuellement à une autre promotion, il ne pourra pas recevoir de Récompense dans le cadre du présent Programme.
- Le Participant doit être éligible à l'ouverture d'un Compte et satisfaire à toutes les conditions prévues dans les Conditions générales (GTC).

3.2 La participation au Programme implique :

- L'ouverture d'un Compte pendant la période promotionnelle indiquée à la clause 1.5. Le moment de l'ouverture d'un Compte correspond à la conclusion du Contrat avec XTB S.A.

- L'acceptation des présentes Conditions générales dans un délai de 7 jours (168 heures) à compter de l'ouverture du premier Compte.
Le consentement ne peut être donné que via l'application mobile XTB.
- Le dépôt de fonds sur le Compte dans un délai de 7 jours (168 heures) à compter de l'ouverture du premier Compte.
Un dépôt est considéré comme effectué à la date de crédit des fonds sur le Compte. Pour que le dépôt soit valide, le Client doit finaliser l'activation du Compte et la vérification de son identité.

3.3 Les 2 000 premiers Participants éligibles (XTB se réserve le droit d'augmenter ce nombre jusqu'à 15 000) remplissant les critères énoncés aux sections 3.1 et 3.2 du présent document recevront la Récompense.

3.4 Chaque Client ne peut recevoir qu'une seule Récompense, indépendamment du nombre de Comptes ou de sous-comptes qu'il ouvre.

4. Livraison de l'Action Gratuite

4.1 L'organisateur est responsable de la livraison de l'Action Gratuite.

4.2 Les Actions Gratuites seront livrées dans les plus brefs délais.
En tout état de cause, la Récompense sera créditée sur le Compte principal du Client dans un délai maximum de 3 jours ouvrables après que tous les critères énoncés aux sections 3.1 et 3.2 auront été remplis.

4.3 La Récompense sera attribuée aux 2 000 premiers Participants éligibles (XTB se réserve le droit d'augmenter ce nombre jusqu'à 15 000)

4.4 La Récompense ne peut être échangée contre de l'argent ni contre d'autres instruments alternatifs, et ne peut être cumulée avec d'autres programmes promotionnels XTB.

4.5 Tous les Participants recevront la même action, dont la valeur est sujette aux fluctuations du marché. Le Participant accepte que la valeur réelle de l'action au moment du transfert puisse différer de la valeur initialement indiquée ou de celle en vigueur à la date d'attribution.

4.6 La propriété de la Récompense est entièrement transférée au Participant au moment du crédit sur le Compte.

4.7 Il n'existe aucuns frais cachés ni coûts supplémentaires associés à la réception de la Récompense.

4.8 En cas de variation significative de la valeur des actions sélectionnées par l'Organisateur, ou d'impossibilité d'attribuer ces actions en raison de changements externes des conditions de marché, l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner et d'attribuer d'autres actions en remplacement.

5. Exclusion et Résiliation

5.1 XTB se réserve le droit de retenir la Récompense dans les cas suivants :

- Le Participant viole les présentes conditions générales ;
- Des Comptes en double sont identifiés ou, à la discrétion raisonnable de XTB, il existe un soupçon d'activités frauduleuses.

5.2 XTB se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales, de suspendre ou de mettre fin prématurément à la Promotion dans les cas suivants :

- Modification de la législation applicable ayant un impact ou susceptible d'avoir un impact sur les activités de XTB, y compris les services fournis par XTB ou la relation avec les Clients ;
- Changement dans l'interprétation de la loi résultant de jugements, résolutions, décisions, recommandations ou d'autres actes des autorités publiques ;
- Nécessité d'adapter les Conditions générales aux décisions, instructions, recommandations ou autres positions des autorités de supervision ;
- Changement du champ d'activité ou modification du périmètre des services fournis ou de la méthode de fourniture de ces services.

5.3 Les Conditions générales modifiées seront publiées sur le site web de XTB.

De plus, une notification par e-mail sera envoyée aux Participants ayant déjà entamé le processus d'ouverture de Compte.

6. Réclamations et Règlement des Litiges

6.1 Les principes relatifs aux modalités de dépôt et de traitement des réclamations sont définis dans les Conditions générales (GTC) disponibles sur le site web de XTB : <https://www.xtb.com/fr/informations-legales>.

7. Dispositions finales

7.1 Entrée en vigueur : 04/11/2025 à 10H CET.

7.2 Le Programme constitue une communication à caractère marketing et ne saurait être considéré comme un conseil en investissement.

7.3 Les présentes Conditions générales de la promotion sont disponibles en français et en anglais. Pour l'interprétation et la validité juridique des présentes conditions, seule la version française fait foi et est juridiquement contraignante. La version anglaise est fournie à titre purement informatif et ne crée aucun droit ni obligation.